

Le patriciat des villes du Rhin supérieur et ses dissensions internes dans la première moitié du XIVe siècle

Autor(en): **Dollinger, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **3 (1953)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-78104>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Umgebung Tuche ausgeschnitten, die er aus der Normandie und Flandern bezogen hat. Er beschaffte sich seine Waren teils durch unmittelbaren Einkauf durch einen eigenen Faktor im Tuchgebiet selbst, teils von Genf her durch Kaufleute von Toulouse. So bekam er von der Ostermesse 1441 in Genf Tuche von Montivilliers bei Havre in der Normandie sowie von Lier in Brabant und Kortryk in Flandern. Die *Genfer Messen* haben also sogar als Vermittler zwischen den Niederlanden, Nordwestfrankreich und Südwestfrankreich gedient! Und zwar geschah das offenbar durchaus regelmäßig und seit Anfang des 15. Jahrhunderts. Darüber dürfte eine in Vorbereitung befindliche Handelsgeschichte von Toulouse von Wolff nähere Auskunft bringen, während man aus Genf bisher bloß die einfache Tatsache der Beschickung der Messen von Toulouse her kannte.

Die Bedeutung der Genfer Messen während ihrer kurzen Blütezeit tritt so gerade durch diese Nachrichten aus entlegenen Quellen immer wieder hervor. Schon letztes Jahr konnte ich ja bei der Besprechung der Arbeit von Schneider über ein Metzger Krämerbuch (1952/277) darauf hinweisen, daß wir darin den ersten Beleg für den Messebesuch der Kaufleute von Metz finden, und zwar einen Hinweis auf offenbar durchaus regelmäßigen Besuch. So rundet sich das Bild dieser Messen von internationaler Bedeutung immer mehr, ohne daß wir allerdings der einstigen Wirklichkeit heute schon gerecht zu werden vermögen.

LE PATRICIAT DES VILLES DU RHIN SUPÉRIEUR ET SES DISSENSIONS INTERNES DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIV^e SIÈCLE

Par PHILIPPE DOLLINGER

Le XIV^e siècle est considéré à juste titre, dans les villes de l'Europe médiévale, comme l'ère des conflits entre le patriciat et les gens de métiers. Ces conflits, particulièrement âpres dans les deux principales régions de vie urbaine, les Pays-Bas et l'Italie, eurent pour résultat, dans l'ensemble et plus ou moins rapidement, de substituer à un régime exclusivement patricien un régime où la prépondérance, à des degrés variables, était exercée par les gens de métiers.

Il est compréhensible, en raison de l'importance historique de ces deux grands foyers de villes et de la violence des luttes sociales dont elles furent le théâtre, que l'on ait eu tendance à étendre aux autres villes l'évolution qui leur est propre: opposition entre deux classes sociales bien tranchées, patriciat et commun, et conquête du pouvoir par la seconde sur la première. On voudrait montrer ici cependant que ce schéma ne s'applique pas par-

tout et que notamment la région du Rhin supérieur, — en gros de Worms à Zurich — présente une certaine originalité et une histoire sociale plus nuancée.

Dans les principales villes de cette région, on constate que la partie ne se joue pas entre deux, mais entre trois classes : 1° Les nobles, comprenant les chevaliers et les écuyers (*Ritter und Edelnknechte*). 2° Les bourgeois notables, appelés simplement *Burger*. 3° Les gens de métiers (*Handwerker*). De ces trois classes, les deux premières forment ce qu'on est convenu d'appeler le patriciat¹ : elles tiennent entre leurs mains la quasi totalité de la richesse foncière et mobilière de leur ville et se partagent le gouvernement jusqu'à une date, variable, du XIV^e siècle, tandis que les artisans, privés de droits politiques, ne sont pas représentés au Conseil dirigeant.

Que le patriciat de ces villes ne soit pas homogène ne constitue pas en soi une originalité. Ailleurs aussi il se compose non seulement de marchands et de financiers, mais aussi de propriétaires fonciers et, dans les villes d'Empire, de *ministeriales* et de nobles. Cependant la distinction entre nobles et bourgeois notables s'affirme avec plus de netteté dans les villes du Rhin supérieur, car elle se traduit même sur le plan politique : d'après divers statuts urbains de l'époque, non seulement nobles, bourgeois notables et gens de métiers sont représentés au Conseil, mais encore chaque classe y a droit à un nombre de sièges soigneusement précisé. Ce qu'on n'observe nulle part ailleurs.

Cette composition tripartite du Conseil avait été signalée en passant, voici près d'un siècle, par le grand érudit que fut Georg Ludwig von Maurer², mais elle n'avait pas retenu l'attention des historiens : on n'y avait vu sans doute qu'un des multiples aspects par lesquels les institutions des villes médiévales se diversifient entre elles à l'infini. Pourtant, le souci de fixer au Conseil le nombre des représentants des classes de la bourgeoisie et par là, de doser scrupuleusement leur influence politique respective, comporte peut-être une signification plus profonde qu'il ne semble au premier abord.

C'est à Bâle, ou plus exactement à Kleinbasel qu'on trouve l'exemple le plus ancien de cette structure du Conseil. En 1274, l'évêque Henri de Neuchâtel, en conflit avec le patriciat bâlois, réussit à faire entrer au Conseil des membres des métiers — pour peu de temps d'ailleurs — et il octroie un statut à la ville. Le Conseil comprend à ce moment quatre *Ritter* (plus le bourgmestre), huit *Burger* et quinze membres *von den Zünften*. Toutefois il s'agit ici d'une simple liste de conseillers ; leur répartition n'est pas précisée dans le statut. La politique « démocratique » de l'évêque ayant échoué,

¹ Selon l'usage général, j'appelle patriciat l'ensemble de la classe dirigeante, s'opposant aux gens de métiers. Plusieurs historiens, à la suite de Roth von Schreckenstein et Heusler, restreignent le terme de patriciat aux seuls bourgeois notables (*Burger*). Cette terminologie a l'inconvénient de masquer la solidarité qui unit les deux groupes et notamment le fait que la noblesse urbaine, depuis le milieu du XIII^e siècle, se compose dans une proportion croissante de bourgeois anoblis.

² *Geschichte der Städteverfassung in Deutschland*, t. 2, 1870, p. 213.

on s'aperçoit que trois en plus tard le Conseil de Kleinbasel se compose de quatre Ritter et dix *Burger* seulement³. Il est probable que cette innovation avortée ne faisait que refléter un statut, malheureusement perdu, octroyé à la ville de Bâle même. Car on retrouve par la suite dans le Conseil de Bâle ces mêmes nombres de quatre chevaliers, huit bourgeois notables, quinze artisans, en tout cas depuis 1357, peut-être dès 1337, époque à laquelle les gens de métiers conquièrent définitivement leurs droits politiques⁴.

C'est sans doute l'influence de Bâle qui explique la composition du Conseil de Mulhouse: dès 1290, celui-ci comprend quatre nobles et huit bourgeois notables (plus tard appelés *Achtbürger* comme à Bâle) qui s'adjoignent, vers 1340, six maîtres des corporations⁵. Plus original est le cas de Fribourg-en-Brisgau: un statut de 1293 stipule que l'«Ancien Conseil», dont les membres sont tous patriciens et inamovibles, doit élire un «Nouveau Conseil» restant un an en fonction, comprenant huit *Edeln*, huit *Kaufleuten* et huit *Handwerkleuten*⁶. Ce statut demeura en vigueur jusqu'en 1388.

Les deux exemples les plus nets de réglementation précise de la répartition des sièges du Conseil entre les trois classes sociales sont ceux de Strasbourg et de Zurich. A Strasbourg, après la Révolution de 1332 qui confère les droits politiques aux gens de métiers, le *Schwörbrief* de 1334, résumé de la Constitution nouvelle, prescrit que le Conseil de quarante-huit membres comprendra, outre trois maîtres, huit *Ritter und Knechte*, quatorze *Burger* et vingt-cinq *Handwerker*. A Zurich, deux ans plus tard, le *geschworene Brief* de même stipule que le Conseil se composera désormais de six *Ritter* ou *Edelknechte*, sept *Burger* et treize *Zunftmeister*⁷.

Enfin, la même particularité se rencontre encore à Schwaebisch Hall, où un statut de 1340 répartit les sièges du Conseil entre douze *Burger*, six *Mitterburger* et huit *Handwerckherren*, et à Worms, où l'évêque, en 1360, prescrit que le Conseil comprendra six chevaliers, neuf bourgeois notables et seize représentants des métiers⁸.

Au delà de cette région, que ce soit vers l'ouest, dans les villes françaises ou flamandes, vers le Sud, dans des villes comme Aarau, Berne ou Lucerne, vers l'Est enfin, à Constance ou Ulm, on n'observe pas, ou beaucoup moins nettement, cette division du patriciat entre nobles et bourgeois notables; en tout cas celle-ci ne s'exprime jamais par une répartition précise entre eux de sièges au Conseil⁹.

³ *Urkundenbuch der Stadt Basel*, t. 2, n° 146 et 219.

⁴ A. HEUSLER, *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel*, 1860, p. 194; R. WACKERNAGEL, *Geschichte der Stadt Basel*, t. 1, 1907, p. 77.

⁵ M. MOEDER, *Les institutions de Mulhouse au moyen âge*, 1951, p. 48 et 87.

⁶ *Urkundenbuch der Stadt Freiburg*, t. 1, 1, p. 132.

⁷ *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, t. 5, n° 32, p. 41. A. LARGIADÈR, *Bürgermeister Rudolf Brun und die Zürcher Revolution von 1336*, 1936, p. 116, § 4, et 118, § 15.

⁸ G.-L. VON MAURER, *ouvr. cité*, p. 213, et *Urkundenbuch der Stadt Worms*, t. 2, n° 607.

⁹ Signalons pourtant le cas singulier de Coblençe, où un statut de 1300 répartit le Conseil entre 6 *Ritter*, 7 *ministeriales*, 8 échevins (qui ne forment évidemment pas un groupe social distinct) et 8 *Burger*, et un autre, de 1366, entre 2 *Ritter*, 6 *ministeriales*, 4 échevins,

La composition de ces deux classes patriciennes est sensiblement la même dans toutes les villes du Rhin supérieur. Les *Burger*, partout, sont essentiellement des marchands, et surtout des grands marchands. Il est caractéristiques qu'à Fribourg, dans les statuts du XIV^e siècle, les bourgeois notables soient simplement qualifiés de *Kaufleuten*. S'il n'en est pas ainsi ailleurs, c'est parce qu'à côté des marchands, les notables comprennent aussi des changeurs, des financiers et des grands propriétaires, ou plus exactement ils exercent souvent simultanément ces activités, qui contribuent dans des proportions variables à leur enrichissement. Les *Burger* forment donc la partie active du patriciat, sur laquelle repose le développement économique de la ville.

La noblesse urbaine est également formée d'éléments distincts à l'origine, de *ministeriales*, de nobles ruraux immigrés et de bourgeois anoblis. Mais plus que pour les *Burger*, la proportion de ces éléments constitutifs varie selon les villes.

A Fribourg, une étude déjà ancienne¹⁰ paraît avoir démontré que la noblesse est composée, pour une part prépondérante, de marchands anoblis : ce qui d'ailleurs s'explique aisément, si l'on songe que la ville avait été fondée en 1120 pour les marchands et qu'au début, l'établissement des *ministeriales* y était même interdit.

Strasbourg présente la même caractéristique, bien qu'il s'agisse d'une ville ancienne, où la ministérialité épiscopale fut importante au XII^e et au début du XIII^e siècle. Mais un grand nombre de lignages ministériaux s'étant éteints ou ayant émigré après la chute de la domination épiscopale (1262), la noblesse urbaine du XIV^e siècle fut constituée principalement de bourgeois anoblis. Tel est le cas notamment des deux grandes familles strasbourgeoises des Zorn et des Mullenheim, qui dominèrent la cité jusqu'en 1332¹¹.

La situation à Bâle est moins simple. Si un élève de von Below, Max Foltz, a essayé jadis de démontrer que la noblesse bâloise, elle aussi, est essentiellement d'origine bourgeoise¹², d'autres historiens au contraire, comme Heusler et Wackernagel, ont insisté sur l'importance de la ministérialité¹³. Sans doute, certains lignages comme les Arguel et les Winhart sont partagés dès la fin du XIII^e siècle entre un rameau noble et un rameau bourgeois, ce qui incite à croire que le premier est sorti du second ; sans doute, nombreux sont les exemples de bourgeois devenant chevaliers, no-

10 *Burger* et 14 artisans. Cf. M. BÄR, *Urkunden und Akten zur Geschichte... der Stadt Koblenz*, 1898, p. 17 et 24. J. SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, 1950, p. 159.

¹⁰ H. MAURER, *Ursprung des Adels in der Stadt Freiburg*, dans *Zeitschrift f. d. Geschichte des Oberrheins*, N.F., t. 5, 1890, p. 474-497.

¹¹ Cf. mon « Patriciat noble et patriciat bourgeois à Strasbourg au XIV^e siècle » dans *Revue d'Alsace*, t. 90, 1950-1951, p. 52-82, pour les divers aspects de l'histoire de Strasbourg ici considérés.

¹² *Beiträge zur Geschichte des Patriziats*, 1899, p. 54-56.

¹³ A. HEUSLER, *ouvr. cité*, p. 250 ; R. WACKERNAGEL, *ouvr. cité*, t. 1, p. 82.

tamment dans les familles von Tittersheim, Spender, von Strassburg, Rauber ; néanmoins, il paraît certain que les lignages d'origine ministériale ont joué un grand rôle au sein de la noblesse. Une preuve décisive en est que jusque vers 1337, les nobles bâlois ont joui de l'exemption de l'impôt (*Gewerf*), tandis qu'à Strasbourg, les privilèges fiscaux et judiciaires de la ministérialité avaient été abolis dès le milieu du XIII^e siècle et que depuis lors les nobles eurent le même statut que les autres bourgeois.

A Zurich enfin, il semble que l'anoblissement ait joué un rôle moindre encore qu'à Bâle. Dans le premier tiers du XIV^e siècle, les lignages nobles les plus influents sont ministériaux, tels les Biber, les Brun, les Manesse, les Mülner, ou descendent de familles nobles rurales immigrées, comme les sires de Hottingen, de Dübelstein, de Lunkhofen¹⁴.

Même si la noblesse présente ainsi certaines différences dans sa structure, selon les lieux, la situation sociale et politique des deux fractions du patriciat, ainsi que leurs rapports réciproques, sont sensiblement analogues dans les villes du Rhin supérieur à l'époque où les métiers commencent à revendiquer les droits politiques : nobles et bourgeois notables détiennent la majeure partie de la richesse, partagent les mêmes privilèges, exercent conjointement et exclusivement le gouvernement de leur ville, étant seuls représentés au Conseil. Entre les deux groupes, les liaisons sont nombreuses : partout ils sont associés dans des entreprises commerciales et financières, partout leurs lignages s'allient fréquemment par mariage.

Cependant, en dépit de cette solidarité étroite qui témoigne de l'unité profonde du patriciat, il faut constater que nobles et bourgeois notables sont gravement divisés, et cela de plus en plus depuis la fin du XIII^e siècle. Le fait s'explique par la nature même des activités et du genre de vie des deux groupes.

Les marchands et les financiers qui constituent la classe des *Burger* ne songent qu'à développer leurs affaires, à assurer dans la paix la prospérité de la ville, qui se confond avec la leur. Au contraire les nobles, même s'ils sont associés aux entreprises économiques des bourgeois, ont d'autres préoccupations. Conscients d'appartenir à un état supérieur en dignité, pratiquant la carrière des armes, ils méprisent les bourgeois notables comme les artisans, et le leur font sentir. Pourvus dans les campagnes de biens fonciers étendus et de fiefs, alliés par mariage à la noblesse rurale, ils sont soucieux d'accroître leur puissance et celle de leur lignage, au besoin en s'attaquant au lignage rival, fût-ce au détriment de la paix intérieure de leur ville, fût-ce même au détriment de leur intérêt de classe.

Aussi chacune des deux fractions du patriciat s'efforce-t-elle d'accroître son influence au sein du Conseil aux dépens de l'autre, et d'imposer une politique conforme à ses intérêts. Entre *Ritter* et *Burger*, un véritable antagonisme en résulte, autrement sérieux que les querelles entre factions nobles

¹⁴ A. LARGIADÈR, *ouv.* cité, p. 3.

ennemies complaisamment racontées par les chroniqueurs. On en relève les manifestations dans nos villes dès la fin du XIII^e et surtout dans la première moitié du XIV^e siècle.

C'est à Bâle qu'on en trouve l'exemple le plus ancien. Sous Rodolphe de Habsbourg la ville paraît dominée par deux factions nobles rivales, les Psittich et les Stern. Chacune a son lieu de réunion particulier: les partisans des Psittich, nobles et bourgeois notables, s'assemblent dans la *Stube zur Mücke*, ceux des Stern dans la *Stube zum Seufzen*. Pour éviter des troubles, l'évêque Pierre Reich, vers 1286, décide que chaque année le Conseil doit comprendre le même nombre de membres des deux partis, chacun d'eux y déléguant le même nombre de chevaliers et de «bourgeois». A ce moment, on ne distingue donc encore aucun antagonisme entre ces deux groupes. Mais peu après, il n'en est plus de même. Vers 1300, semble-t-il, les bourgeois notables quittent les deux poëles des nobles pour fonder un poële nouveau, la *Stube zum Brunnen*, tandis que les membres nobles des deux factions fusionnent dans la *Stube zur Mücke*¹⁵. Entre les deux poëles patri- ciens, il y a désormais une différence sociale et non plus de coterie.

Vers le même moment, une anecdote rapportée par Mathias de Neuen- burg nous instruit également sur cette hostilité naissante¹⁶, et du mépris que ressentaient les nobles pour les bourgeois notables, malgré leurs intérêts communs. Au Conseil de la ville, le *Burger* Pierre d'Arguel s'étant permis de critiquer l'un des chevaliers les plus influents, Pierre Schaler, celui-ci lui cria: «Ne sais-tu donc pas que si le père de famille et le porc vivent sous le même toit, ils n'ont pourtant rien de commun entre eux?». Il est particulièrement instructif de noter que, d'après le chroniqueur, Pierre d'Arguel était soutenu par la «plèbe», c'est-à-dire par les métiers, et sans doute ce fait avait-il contribué à irriter Pierre Schaler. Il est donc clair que dès cette époque le patriciat bourgeois s'appuyait sur les corporations pour essayer de contrebalancer la puissance des nobles, et il est très vrai- semblable, comme le suppose Heusler¹⁷, que c'est grâce à l'appui des *Burger* que les gens de métiers, vers 1337, purent forcer définitivement l'entrée du Conseil. Malheureusement, la pénurie des documents, pour cette période, est si grande qu'il est impossible de suivre le développement de la rivalité entre les deux patriciats.

Cette rivalité, par contre, peut être beaucoup mieux saisie à Strasbourg, dont l'histoire intérieure offre bien des analogies avec celle de Bâle. Dans le premier tiers du XIV^e siècle, nobles et bourgeois notables étaient encore seuls représentés au Conseil, les métiers étant privés de droits politiques. Mais plus nettement encore qu'à Bâle, les nobles avaient réussi à accaparer l'exercice du gouvernement: les quatre *stettmeister* annuels étaient réguliè- rement pris dans leurs rangs, et les vingt-quatre sièges du Conseil avaient

¹⁵ HEUSLER, *OUVR. cité*, p. 253.

¹⁶ ED. A. HOFMEISTER, *M.G.H.SS. rerum german. nova series*, t. 4, p. 342.

¹⁷ *OUVR. cité*, p. 144.

fini par leurs être presque exclusivement réservés. Dans les années précédant la révolution de 1332, on ne comptait que quatre ou cinq *Burger* et encore ceux-ci étaient-ils apparentés à un lignage noble.

L'irritation des *Burger* ainsi écartés du pouvoir se traduit clairement dans leur attitude en 1332. Une grave querelle ayant éclaté entre les deux familles nobles les plus influentes, les Zorn et les Mullenheim, les bourgeois notables, malgré les liens qui les unissaient aux nobles, firent aussitôt cause commune avec les gens de métiers pour assurer l'ordre dans la ville, expulser les fauteurs de troubles et transformer radicalement la Constitution. Les nobles furent entièrement exclus pendant trois ans du Conseil, où leurs sièges furent attribués aux bourgeois notables; puis, lorsqu'ils durent se résigner à reconnaître leur défaite, le *Schwörbrief* de 1334 leur rendit huit sièges, en réservant quatorze aux *Burger*. En même temps, ceux-ci, pour récompenser les gens de métiers de leur soutien, leur accordaient désormais vingt-quatre sièges au Conseil et faisaient de l'*ameister*, chef des corporations, un véritable bourgmestre, ayant préséance sur les *stettmeister*.

Ces avantages accordés aux gens de métier ne doivent cependant pas faire illusion sur leur pouvoir véritable. Il est vrai que Closener a écrit que les événements de 1332 avaient fait passer le pouvoir des mains des nobles en celles des artisans¹⁸. Mais ce jugement a été formulé une trentaine d'années plus tard, à une époque où s'était institué un régime avec prépondérance des métiers. Le chroniqueur s'est laissé influencer (et avec lui certains historiens modernes) par des faits plus tardifs et n'a pas marqué le véritable caractère de la révolution de 1332. Il ne faut pas perdre de vue en effet que ce sont les bourgeois notables qui se saisirent alors des postes de commandement essentiels: les deux *stettmeister*, à présent inamovibles, furent pris dans leurs rangs et l'*ameister*, bien que chef des métiers, fut également un *Burger* inamovible. Aussi est-ce un gouvernement des plus riches bourgeois qui se substitue à celui des nobles, avec le soutien des gens de métier. La meilleure preuve en est que ce régime n'allait pas tarder à susciter le mécontentement des artisans comme des nobles, et aboutir à une nouvelle révolution en 1349.

Le cas de Zurich, de son côté, est très instructif à ce point de vue¹⁹. Ici aussi, au XIII^e et dans le premier tiers du XIV^e siècle, nobles et bourgeois notables dominaient conjointement la cité. Toutefois, contrairement à ce qui se passait à Strasbourg, ce sont les *Burger* qui avaient progressivement acquis la prépondérance. Alors que jusqu'en 1292, nobles et «bourgeois» se partageaient à peu près également les douze sièges du Conseil, depuis lors et jusqu'en 1336 on constate que les *Burger* occupaient assez

¹⁸ CLOSENER, éd. C. Hegel (*Die Chroniken der deutschen Städte*, t. 8) p. 123: *Sus kam der gewalt us der herren hant an die antwerke*.

¹⁹ H. AMMANN, *Untersuchungen über die Wirtschaftsstellung Zürichs im Mittelalter*, II, dans *Revue d'histoire suisse*, 1950, p. 530-567; III, dans *Revue suisse d'histoire*, 1952, p. 335-362; A. LARGIADÈR, *ouv. cit.*, p. 30-63.

régulièrement huit sièges, les *Ritter* quatre seulement. Attaquée dans ses privilèges par diverses mesures du Conseil, la noblesse ministériale, qui semble au reste avoir été économiquement moins influente que celle de Strasbourg, risquait d'être entièrement éliminée du gouvernement. De là le coup d'Etat de 1336, entrepris par Rodolphe Brun, chef de la noblesse, avec l'appui des gens de métiers, mécontents, semble-t-il, de voir tout le pouvoir accaparé jalousement par une vingtaine de familles de grands marchands, et le changement de Constitution qui est inscrit dans les prescriptions du *geschworene Brief* de 1336. Le Conseil comprenait désormais six nobles et sept bourgeois notables, plus les maîtres des treize corporations constituées à ce moment en organismes politiques. La victoire de la noblesse se marquait essentiellement dans la création de la fonction de bourgmestre au profit de Rodolphe Brun, nommé à vie, son successeur devant également être un noble. Cette victoire fut d'ailleurs plus complète que ne le fait ressortir ce texte, de dures mesures de bannissement ayant frappé les lignages les plus influents des *Burger*.

On a depuis longtemps constaté l'analogie évidente entre la charte de serment zurichoise de 1336 et celle de Strasbourg de 1334 : plusieurs articles de la première sont reproduits presque textuellement dans la seconde, l'organisation nouvelle des métiers en corporations ayant un rôle politique reflète celle de Strasbourg, de même que l'organisation du patriciat en *Konstavel*. Visiblement Brun s'est inspiré de la Constitution de Strasbourg dans l'élaboration de celle de sa ville, tout en ayant soin, bien entendu, de l'appliquer au profit des *Ritter* et non des *Burger*.

On a moins remarqué qu'inversement le régime politique de Zurich a certainement déterminé, dans une large mesure, les événements strasbourgeois de 1349. Les nobles strasbourgeois ne se résignaient pas à la situation diminuée qu'ils avaient dans la ville depuis 1334. Nul doute, même s'il n'en subsiste pas de preuve matérielle, qu'ils aient rêvé de rétablir leur prépondérance, en employant les mêmes procédés que Brun. On les voit en effet s'allier avec les gens de métier, mécontents eux aussi de n'avoir pas une plus large part au pouvoir, fomenter une insurrection et se mettre à la tête des groupes armés d'artisans, qui, le 9 février 1349, réussirent à renverser le régime des *Burger* en forçant les deux *stettmeister* et l'*ameister* à se démettre de leurs fonctions. Leur succès, cependant, s'arrêta là. La Constitution remaniée ne leur accorda que des satisfactions illusoires, tandis que le pouvoir effectif passait aux mains des gens de métiers : depuis cette date en effet l'*ameister*, véritable chef de la ville, fut toujours pris parmi les membres des corporations.

Pourquoi ce qui avait réussi à Zurich échoua-t-il à Strasbourg ? C'est d'abord parce que la noblesse de cette dernière ville n'eut pas, au moment décisif, une personnalité comparable à Rodolphe Brun, capable de concilier ses ambitions avec les revendications des gens de métier. Ensuite et surtout parce que ceux-ci avaient fait leur apprentissage politique depuis dix-sept

ans: ils n'étaient plus disposés à se laisser frustrer du pouvoir comme ils l'avaient été en 1332, en aidant les *Burger* à éliminer les nobles. Ils surent donc imposer les mesures qui leur assuraient désormais la prépondérance.

Ainsi, l'aspect le plus marquant de l'histoire intérieure des trois grandes villes rhénanes à la fin du XIII^e et dans la première moitié du XIV^e siècle est cette rivalité aiguë entre nobles et bourgeois notables. Si les métiers, encore inorganisés politiquement, prennent part à leurs querelles, c'est en tant qu'élément de choc suscité par l'une des fractions du patriciat pour supplanter l'autre. De fait, le résultat immédiat de ces conflits a été simplement la substitution d'un des groupes patriciens à l'autre dans l'exercice du pouvoir. Cependant les gens de métier surent bientôt développer les avantages politiques qui leur avaient été concédés pour leur rôle d'appoint, et profitant de l'affaiblissement du patriciat, ils acquirent la prépondérance à une date, variable selon la ville, de la seconde moitié du XIV^e siècle.

Le conflit entre *Ritter* et *Burger* ne peut être suivi en détail que dans un petit nombre de grandes villes, pour lesquelles nos sources sont suffisamment explicites. Il paraît certain cependant qu'il a existé aussi, plus ou moins accentué, dans d'autres villes du Rhin supérieur. A Schaffhouse par exemple, on discerne au XIV^e siècle une hostilité du même ordre entre les nobles de l'*Obere Stube* et les marchands de la *Niedere Stube*²⁰. D'une façon plus générale, les prescriptions de divers statuts urbains de cette époque sur la répartition des sièges du Conseil sont un indice précieux des més-intelligences internes du patriciat. Pourquoi ce souci, qu'on ne rencontre pas antérieurement, de préciser avec soin le nombre des sièges dévolus aux *Ritter* et aux *Burger*, sinon parce que ceux-ci étant divisés, il importait de délimiter exactement la part d'influence réservée à chacun? Si le patriciat avait été uni, cette précaution eût été superflue²¹.

Si l'ampleur de cette rivalité n'a pas toujours été clairement reconnue, c'est sans doute parce qu'elle a été brève. Elle cesse vers le milieu du XIV^e siècle, soit par la quasi extinction ou émigration de la noblesse — c'est le cas à Zurich — soit plus souvent par suite de la conquête du pouvoir par les gens de métiers: un peu tard, nobles et bourgeois notables se réconcilièrent alors pour essayer — sans succès — de défendre leurs privilèges communs contre leurs adversaires.

Nous qui connaissons dans son ensemble l'irrésistible ascension politique et sociale des corporations de métiers, dans la plupart des villes d'Europe de ce temps, nous pouvons nous étonner de l'aveuglement de ces patriciens du début du XIV^e siècle, qui ne surent pas comprendre qu'en accordant des privilèges politiques aux gens de métier, ils préparaient à brève échéance leur propre ruine. Pourtant, replacée dans l'ambiance du

²⁰ K. SCHIB, *Geschichte der Stadt Schaffhausen*, 1945, p. 39.

²¹ Il est à noter que les *Schwörbriefe* strasbourgeois, depuis 1420, cessent de préciser le nombre des *Ritter* et des *Burger* au Conseil; ils se contentent d'indiquer le nombre global des patriciens. L'inimitié entre les deux groupes s'était en effet éteinte depuis un demi-siècle.

moment et du lieu, leur erreur s'explique aisément: avec leur richesse, leurs dignités, les postes de commandement qu'ils tenaient entre leurs mains, il leur eût fallu une grande perspicacité pour deviner que les modestes gens des métiers, auxquels ils reconnaissaient une organisation politique, pourraient menacer leur prépondérance; le seul problème se posant à eux devait donc être l'élimination de la fraction patricienne rivale.

Ainsi, il est permis de conclure que l'évolution politique et sociale des villes du Rhin supérieur présente au XIV^e siècle une nette originalité. Il est impossible de dire qu'elle se caractérise par le conflit entre le patriciat et les métiers, même si le terme de cette évolution a été, en fin de compte, comme ailleurs, l'établissement d'un régime où les métiers avaient la haute main. Le trait fondamental de leur histoire est l'existence de deux groupes de patriciens, les nobles et les bourgeois notables, solidaires à bien des égards, mais hostiles par l'opposition de leur genre de vie et de leurs intérêts. Si les gens de métier participent aux luttes qui parfois ont marqué cet antagonisme, c'est en tant qu'auxiliaires de l'un des groupes patriciens cherchant à évincer l'autre. Ce n'est que dans la deuxième moitié du XIV^e siècle que s'affirme l'opposition simple et classique entre patriciat et métiers.

Reste à se demander pourquoi, entre Worms et Zurich, les villes présentent une structure sociale particulière, pourquoi l'antagonisme entre deux fractions du patriciat a été plus accentué qu'ailleurs. On ne peut essayer de répondre à cette question délicate que par des hypothèses. Par rapport aux villes de l'Ouest, aux villes françaises notamment, il se peut que l'existence, dans les villes de l'Empire, d'une ministérialité influente au XII^e siècle, se fondant progressivement au XIII^e dans le patriciat, ait contribué à la formation d'une noblesse urbaine puissante, nettement distincte du patriciat marchand par ses relations avec la noblesse rurale, ses goûts militaires et ses ambitions²².

D'autre part, on peut supposer que l'importance du développement industriel, dans les villes des Pays-Bas et de l'Italie notamment, a pu modérer les dissensions entre les groupes sociaux constituant le patriciat — sinon celles entre factions ennemies. Les artisans, par leur nombre et par leur turbulence, y étaient autrement redoutables que dans nos villes rhénanes: le patriciat devait donc être plus conscient du danger qu'ils représentaient et moins enclin à s'abandonner à ses querelles.

Mais pourquoi n'observe-t-on pas dans les autres villes allemandes, évidemment plus proches de celles de notre secteur par leur structure sociale, des conflits analogues²³? Pourquoi l'histoire de Strasbourg, Bâle et

²² On est cependant obligé de constater que dans le pays de Liège et le Brabant, où existait également une ministérialité influente, celle-ci ne paraît pas avoir suscité de noblesse urbaine. Cf. F.-L. GANSHOF, *Etude sur les ministérielles en Flandre et en Lotharingie*, 1924, p. 332-335.

²³ A Goslar pourtant, on discerne dès la fin du XIII^e siècle des luttes qui présentent quelque analogie avec celles de nos villes: *Ritter* et *Burger* siègent ensemble au Conseil jusqu'en 1268, puis les premiers en sont entièrement éliminés. Depuis 1290, des représen-

Zürich n'a-t-elle pas son équivalent à Constance, Ulm et Augsburg? Ici, les explications se dérobent. Peut-être des études portant sur le développement économique de ces dernières villes donneraient-elles la clef du problème et permettraient-elles de préciser, mieux qu'il n'a pu être fait dans ces lignes, l'originalité des villes du Rhin supérieur au XIV^e siècle.

GLARUS 600 JAHRE IM BUND

*Neuere Literatur zur Glarnergeschichte**

VON FERDINAND ELSENER

Glarus gehört zu den kleinen Kantonen unseres Landes, doch schaut die Geschichtsschreibung des Glarnerlandes auf eine stolze Tradition zurück; wir nennen nur Ägidius Tschudi. Im letzten Jahrhundert war einer der Großen der schweizerischen Rechtsgeschichte in Glarus zu Hause: Johann Jakob Blumer (1819—1875), der Verfasser der «Staats- und Rechtsgeschichte der schweizerischen Demokratien oder der Kantone Uri, Schwyz, Unterwalden, Glarus, Zug und Appenzell». Aber auch in unserm Jahrhundert ist die glarnerische Geschichtsschreibung lebenskräftig und unternehmend geblieben. Wir erwähnen, bei der jüngsten Generation angekommen, etwa die Untersuchungen Fritz Stuckis über die Geschichte des Landes Glarus vor seiner Befreiung, die so ergebnisreichen Arbeiten Fritz Zopfis über die Namen der glarnerischen Gemeinden und die Sprache der Glarner, die Studien E. F. J. Müllers zur Kirchengeschichte des Glarnerlandes und jene Georg Thürers zur Kulturgeschichte, dann die großangelegten Forschungen von Frieda Gallati über ihren Landsmann Gilg Tschudi. Die Glarner Historiker besitzen zudem in den Collectanea von Pfarrer Paul Thürer eine einmalige

tants des métiers sont admis au Conseil (où ils n'auront jamais la prépondérance) peut-être à la suite du l'appui prêté aux *Burger*. Le cas de Goslar semble isolé dans la région. Cf. H.-E. FEINE, *Der Goslarer Rat bis zum Jahre 1400*, 1913, p. 61 et ss.

* JAKOB WINTELER: *Geschichte des Landes Glarus*. Band I: Von den Anfängen bis 1638. Zur 600-Jahr-Feier des Glarnerbundes, 1352—1952, herausgegeben von der Regierung des Kantons Glarus. Kommissionsverlag J. Baeschlin, Glarus 1952. XVIII + 483 S. mit 8 Tafeln und 24 Textabbildungen.

Jahrbuch des Historischen Vereins des Kantons Glarus. 55. Heft. Kommissionsverlag J. Baeschlin, Glarus 1952. XVI + 368 S. mit 10 Tafeln. (Beiträge zur Geschichte des Landes Glarus. Festgabe des Historischen Vereins des Kantons Glarus zum Bundesjubiläum vom 4. Juni 1952.)

BERNHARD BECKER: *Die Glarner Landsgemeinde 1861—1878*. Berichte und Reflexionen. Herausgegeben von Eduard Vischer. Verlag Tschudi & Co., Glarus 1952. 167 S., mit 2 Bildern.

Glarner Nachrichten. Festnummer vom 7. Juni 1952, Nr. 130. 72 S.

Neue Glarner Zeitung. Jubiläumsausgabe vom 4. Juni 1952. 40 S.